

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
3 MARS 2026

Présents : Christel Aubert-Poignot, Oriane Coulon, Jean-Pierre Cusey, Yves Jobert, Odile Prince, Jean-Marc Savoye, Jacques Martin, Guy Savoye, Isabelle Mettetal, Christine Euvrard.

Absents excusés : Cyril Lepeut, Laurent Bouvot.

Absente non excusée depuis le 01.03.2023 : Chantal Kaïchouh.

Absent non excusé depuis le 02.01.2024 : Gilles Jobert.

Secrétaire de séance : Mme METTETAL Isabelle.

- A l'unanimité le conseil décide d'adopter une motion qui après signature sera transmise à monsieur le Premier Ministre, afin de réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal. En effet, lors de son intervention en clôture des assises des départements le 13 novembre 2025, le Premier Ministre a confirmé l'intention du gouvernement, de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en contradiction avec l'objectif de décentralisation de certaines compétences. Dans le Jura, le SIDEC organise la distribution de l'électricité pour l'ensemble des communes du département et souhaite conserver cette compétence transférée par ces mêmes communes.
- A l'unanimité, le conseil décide de souscrire un abonnement forfaitaire auprès de la SACEM, afin de pouvoir utiliser des œuvres musicales, pendant les événements organisés par la commune. Ainsi, pour un montant annuel de 205,21€ TTC et une déclaration unique, la commune pourra diffuser de la musique pendant les événements tels que : brocante, repas républicain, marché de Noël ou repas des aînés.
- A l'unanimité le conseil décide d'attribuer une aide de 100€ à une élève de la commune scolarisée au collège Maryse Bastié de Dole, afin de participer à un voyage scolaire.
- A l'unanimité le conseil décide de changer de fournisseur pour le photocopieur de la commune. Deux sociétés sont en concurrence et les dernières propositions sont attendues pour le 06.03. La meilleure offre sera retenue pour une mise en place au 15 mars 2026.
- A l'unanimité le conseil a déclaré recevable une demande de location pour le logement de la cure. Quatre demandes sont actuellement en attente, sachant qu'une mise en location de ce logement ne pourra intervenir qu'après mise aux normes du bâtiment.
- A l'unanimité le conseil décide de reporter des travaux forestiers proposés par l'ONF dans une parcelle plantée d'une surface de 5,87 ha. Ce devis sera réexaminé dans le cadre de la préparation du prochain budget de l'année 2026.
- Une campagne de démarchage commercial a commencé sur le territoire de la commune. La société ENGIE propose des contrats de fourniture d'énergie et a informé la commune du passage de commerciaux jusqu'au 29 mars.

• **IMPORTANT : Les modalités du vote pour les élections municipales ont changé et seront appliquées pour la première fois le 15 mars.**

▪ **RAPPEL :**

- **Le vote se fait avec la liste complète.**

- **Il est INTERDIT de rayer un nom, de panacher les listes, de changer l'ordre des candidats, de porter des annotations sur les bulletins.**

Vous pouvez voter avec une pièce d'identité, si vous ne possédez pas de carte d'électeur.

Le Maire, Guy SAVOYE